



Jugement non signifié par huissier

Par **Vanessa2019**, le **03/04/2019** à **19:43**

Bonjour,

Suite à un procès contre moi de ma propriétaire qui voulait m'expulser le juge a décidé d'accepter l'expulsion et constate que je suis occupante sans droit ni titre et que je dois quitter les lieux et payer une indemnité de dédommagement à ma propriétaire depuis la date d'expulsion en plus il a augmenté le loyer alors que ce n'étais pas prévu sur le bail en cas de reconduction.

1)Le jugement a été rendu le 7/02/19 et à ce jour le 30/03/19 il ne m'a pas encore été signifié par huissier de justice, le jugement prend il cours directement à sa date de jugement ou seulement à partir de la date de remise par huissier de justice? A la fin du jugement il y a marqué "ordonne l'exécution provisoire"

2)Comment mon avocat doit il m'envoyer l'extrait des minutes du Greffe du Tribunal d'Instance car il prétend me l'avoir envoyé?

3)Le juge a t'il le droit d'augmenter le loyer même si c'est pas marqué sur le bail?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **03/04/2019** à **20:45**

bonjour,

avez-vous changé d'adresse sans en informer votre bailleur, ce qui peut expliquer que le jugement n'a pas pu vous être signifié ?

salutations

Par **Vanessa2019**, le **03/04/2019** à **21:00**

Bonsoir, non je suis toujours à la même adresse mais c'est prévu que je déménage dans le mois. Cordialement